Cerfa

N° 11845*03

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR — MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

DECLARATION D'ABANDON PAR UN PARTICULIER D'ARME ET DE MUNITIONS A L'ETAT -volet 1- (1)

(article 4 de l'arrêté du 31 juillet 2001 modifié par l'arrêté du 2 septembre 2013 - J.O. du 5 septembre 2013)

Je, soussigné(e),

Nom : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Prénom(s) : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Date et lieu de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| _____
jour mois année

Domicile : _____

Numéro de téléphone :

|_|_|_|_|_|_| _____ Adresse électronique : _____
code postal ville ou commune

Déclare faire abandon à l'Etat pour destruction de l'arme , des munitions (2) ci-dessous :

- Type de l'arme : pistolet revolver fusil carabine (2)

- Catégorie : _____ - Calibre : _____

- Marque : _____ - Autres caractéristiques (3) : _____

- N° matricule : _____

- Nombre et calibre des cartouches remises : _____

- Motif de l'abandon (2) :
  - application de la réglementation en vigueur
  - arme reçue par voie successorale
  - arme trouvée

Fait à _____, le _____

Vu par
Le commissaire de police / Le commandant de gendarmerie
(signature et cachet)

Signature du déclarant

(1) Le volet 1 est remis au déclarant par le service de police ou de gendarmerie.
(2) Cocher la case utile.
(3) Si une arme est incomplète, mentionner les éléments manquants

---

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION — N° D'ORDRE DE LA DECLARATION :

- Pièces présentées

pièce d'identité - nature: N° _____

délivrée le |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_|_|_|
jour mois année

décision de refus ou de retrait de la préfecture de :

datée du |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_|_|_|

autorisation d'acquisition et de détention N°
délivrée par la préfecture de:

le |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_|_|_|

récépissé de déclaration émis par la préfecture de :

le |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_|_|_|

constat de mise en possession par découverte

constat de mise en possession par voie successorale

- Pièce à joindre, le cas échéant, au volet 3 de la déclaration d'abandon à adresser sans délai à la préfecture du domicile

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Cerfa

N° 11845*03

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR — MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

DECLARATION D'ABANDON PAR UN PARTICULIER D'ARME ET DE MUNITIONS A L'ETAT -volet 2- (1)

(article 4 de l'arrêté du 31 juillet 2001 modifié par l'arrêté du 2 septembre 2013 - J.O. du 5 septembre 2013)

Je, soussigné(e),

Nom : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Prénom(s) : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Date et lieu de naissance : |_|_| |_|_| |_|_|_|_| _____
jour mois année

Domicile : _____

Numéro de téléphone :

|_|_|_|_|_|_| _____ **Adresse électronique :** _____
code postal ville ou commune

Déclare faire abandon à l'Etat pour destruction de l'arme , des munitions (2) ci-dessous :

- Type de l'arme : pistolet revolver fusil carabine (2)

- Catégorie : _____ - Calibre _____

- Marque : _____ - Autres caractéristiques (3) : _____

- N° matricule : _____

- Nombre et calibre des cartouches remises : _____

- Motif de l'abandon (2) :

• application de la réglementation en vigueur • arme reçue par voie successorale • arme trouvée

Fait à _____, le _____

Vu par
Le commissaire de police / Le commandant de gendarmerie
(signature et cachet)

Signature du déclarant

(1) Le volet 2 est conservé par le service de police ou de gendarmerie.
(2) Cocher la case utile.
(3) Si une arme est incomplète, mentionner les éléments manquants

---

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION **N° D'ORDRE DE LA DECLARATION :**

- Pièces présentées

pièce d'identité - nature: N° _____

délivrée le |_|_| |_|_| |_|_|_|_|
jour mois année

décision de refus ou de retrait de la préfecture de :

datée du |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

- Pièce à joindre,
le cas échéant, au volet 3 de la déclaration d'abandon à adresser sans délai à la préfecture du domicile

autorisation d'acquisition et de détention N°
délivrée par la préfecture de:

le |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

récépissé de déclaration émis par la préfecture de :

le |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

constat de mise en possession par découverte

constat de mise en possession par voie successorale

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Cerfa

N° 11845*03

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR — MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

DECLARATION D'ABANDON PAR UN PARTICULIER D'ARME ET DE MUNITIONS A L'ETAT -volet 3- (1)

(article 4 de l'arrêté du 31 juillet 2001 modifié par l'arrêté du 2 septembre 2013 - J.O. du 5 septembre 2013)

Je, soussigné(e),

Nom : |_|_|_|